

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 000 867 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
17.05.2000 Bulletin 2000/20

(51) Int. Cl.⁷: **B65D 5/00, B65D 5/54**

(21) Numéro de dépôt: **99402361.2**

(22) Date de dépôt: **28.09.1999**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **09.11.1998 FR 9814068**

(71) Demandeur: **SMURFIT-SOCAR F-94160 Saint-Mandé (FR)**

(72) Inventeur: **Manson, Alix
94160 Saint-Mande (FR)**

(74) Mandataire:
**Jolly, Jean-Pierre et al
Cabinet Jolly
54, rue de Clichy
75009 Paris (FR)**

(54) Plateau en carton divisible en deux parties

(57) Dans ce conditionnement, la partie de fond (1) comporte au moins une ligne d'amorces de rupture réussissant les deux secondes parois (3) et se prolongeant jusqu'à l'arête supérieure de celles-ci, de manière à pouvoir diviser le conditionnement en deux parties, sur les lieux de vente des articles conditionnés, chaque partie pouvant ainsi former un présentoir individuel, apte à reposer par la première paroi (2) qu'il comporte sur les linéaires d'exposition en vente des articles conditionnés.

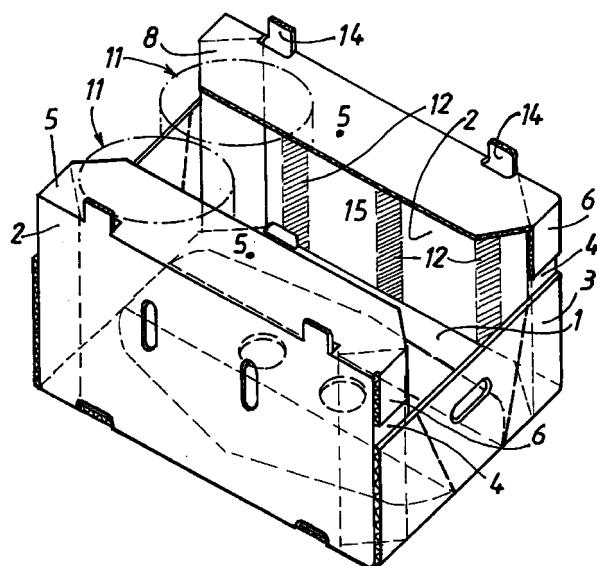


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne un conditionnement divisible en deux parties, en un matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé. L'invention concerne également l'utilisation d'un tel conditionnement pour le transport et l'exposition en vente d'objets à section sensiblement circulaire, par exemple de boîtes cylindriques comprenant un corps coiffé d'un couvercle, dans lesquelles est logé un fromage, notamment un camembert.

[0002] C'est à cette application que l'on se référera plus particulièrement dans la suite de la présente description, mais il sera clair pour l'homme de l'art que l'invention n'est pas limitée à cette utilisation et qu'elle s'applique aussi bien au transport et à l'exposition en vente d'autres objets circulaires.

[0003] On sait que certains fromages, notamment les fromages fermentés à pâte molle tels que le camembert, ont une consistance qui se modifie au cours de leur fermentation et qu'une fois entamés, ils ont tendance à "couler" sur les plateaux qui les supportent. Cette tendance se manifeste même lorsqu'ils n'ont pas encore été entamés, à l'intérieur des boîtes qui les contiennent, de sorte que, lorsque celles-ci sont disposées à plat, le fromage a tendance à fluer vers la périphérie de la boîte et à s'aplatir dans la partie centrale de celle-ci.

[0004] On peut remédier à cet inconvénient, lors de leur exposition en vente, en les faisant reposer perpendiculairement au fond de la boîte, suivant une ou plusieurs piles disposées sur chant en parallèle.

[0005] La présente invention vise à proposer un conditionnement qui se prête à un transport à plat d'objets à section circulaire, mais qui peut être divisé sur les lieux de vente en deux présentoirs distincts, dans lesquels ces objets peuvent être présentés sur chant aux acheteurs éventuels.

[0006] A cet effet, l'invention a pour premier objet un conditionnement divisible en deux parties, en un matériau semi-rigide tel que le carton ondulé, ce conditionnement comprenant une partie de fond rectangulaire ou carrée, à laquelle sont attenantes par des lignes de pliage, suivant deux côtés parallèles, deux premières parois dressées perpendiculairement au fond et, suivant deux autres côtés parallèles, perpendiculaires aux précédentes, deux secondes parois également dressées perpendiculairement au fond, au moins un volet attenant à chaque extrémité des premières parois par une ligne de pliage perpendiculaire au fond étant appliqué contre la seconde paroi contiguë et rendu solidaire de celle-ci, tandis qu'un entablement dit "trottoir" est en outre articulé à la partie supérieure des premières parois par une ligne de pliage parallèle au fond, au-dessus duquel il fait saillie parallèlement à celui-ci, chaque entablement comportant à ses deux extrémités une patte articulée par une ligne de pliage parallèle au fond et rabattue contre le premier volet contigu dont elle est

rendue solidaire, ce conditionnement étant caractérisé en ce que la partie de fond comporte au moins une ligne d'amorces de rupture réunissant les deux secondes parois et se prolongeant jusqu'à l'arête supérieure de celles-ci, de manière à pouvoir diviser le conditionnement en deux parties, sur les lieux de vente des articles conditionnés, chaque partie pouvant ainsi former un présentoir individuel, apte à reposer par la première paroi qu'il comporte sur les linéaires d'exposition en vente des articles conditionnés.

[0007] Sur la partie de fond, la ligne d'amorces de rupture pourra être perpendiculaire aux secondes parois ou avoir toute autre forme.

[0008] La partie de fond pourra aussi comporter deux lignes d'amorces de rupture se prolongeant toutes deux jusqu'à l'arête supérieure des secondes parois, de manière à pouvoir diviser le conditionnement en deux présentoirs individuels, par déchirure des deux lignes d'amorces de rupture et élimination des parties de fond et des secondes parois qui séparent ces deux lignes.

[0009] Comme indiqué ci-dessus, le conditionnement conforme à l'invention a été conçu plus particulièrement pour le transport et l'exposition en vente d'articles à section circulaire et notamment de boîtes cylindriques contenant des fromages tels que des camemberts.

[0010] L'invention a par conséquent également pour objet l'utilisation du conditionnement défini ci-dessus pour le transport d'articles à section circulaire, notamment de boîtes cylindriques dans lesquelles est logé un fromage, en particulier un camembert, ces objets reposant en piles parallèles sur la partie de fond du conditionnement, et, après division du conditionnement en deux parties formant présentoir, pour l'exposition en vente de ces articles, cette utilisation étant caractérisée en ce que, pour l'exposition en vente, chaque partie formant présentoir repose de façon connue en soi sur son support par la première paroi associée du conditionnement, les articles prenant appui par leur périphérie sur cette première paroi.

[0011] Dans le cas de fromages tels que des camemberts, logés dans des boîtes cylindriques, qui risquent de fluer latéralement pendant leur transport à plat dans le conditionnement, il est ainsi possible de remédier à cet inconvénient lors de leur exposition en vente sur les linéaires des magasins ou des hypermarchés, puisqu'ils sont alors présentés sur chant aux acheteurs éventuels.

[0012] Avantageusement, pour éviter que, dans cette position, les articles à section circulaire n'aient tendance à rouler sur la première paroi sur laquelle ils prennent appui par leur tranche latérale, lorsque certains d'entre eux auront été prélevés de la partie formant présentoir, une ligne de compression sera ménagée sur chaque face interne des premières parois du conditionnement, suivant les lignes de contact des différentes piles d'articles avec les parois, de manière à déformer celle-ci localement afin qu'elles épousent la

forme des articles à leur contact.

[0013] Bien entendu, un conditionnement contenant des articles à section circulaire, notamment des boîtes cylindriques dans lesquelles est logé un fromage, en particulier un camembert, ces articles reposant à plat en piles parallèles sur la partie de fond, avec leur section transversale disposée perpendiculairement aux premières parois, constitue un autre objet de l'invention.

[0014] Deux formes de réalisation du conditionnement conforme à l'invention vont être décrites ci-après plus en détail, à titre d'exemples non limitatifs, en référence aux dessins annexés. Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue en perspective d'un premier conditionnement conforme à l'invention ;
la figure 2 est une vue en plan du flan de carton ondulé, pré découpé et refoulé (préplié), dont est issu le conditionnement de la figure 1 ;
La figure 3 est une vue en perspective de l'un des présentoirs résultant de la division en deux parties de ce premier présentoir ;
les figures 4 à 6 sont des vues correspondant aux figures 1 à 3, pour un second conditionnement conforme à l'invention.

[0015] On se référera d'abord aux figures 1 à 3.

[0016] Le conditionnement illustré par ces figures comprend une partie de tond rectangulaire, 1, à laquelle sont attenantes par des lignes de pliage, suivant ses côtés longitudinaux, deux premières parois 2, et suivant ses côtés transversaux, deux secondes parois 3 perpendiculaires aux précédentes. Les parois 2 et 3 sont dressées perpendiculairement au fond 1.

[0017] Des volets 4 attenants aux extrémités des parois 2 par une ligne de pliage perpendiculaire au fond 1 sont appliqués contre la face interne des parois 3 et rendus solidaires de celles-ci, par exemple par collage.

[0018] A la partie supérieure de chaque paroi 2, un entablement 5, dit "trottoir" dans la technique, articulé sur cette paroi par une ligne de pliage parallèle au fond 1, s'étend au-dessus de ce fond, parallèlement à celui-ci.

[0019] Des pattes 6, attenantes aux extrémités des trottoirs 5 par des lignes de pliage parallèles au fond, sont rabattues contre les volets 4 et rendues solidaires de ceux-ci, par exemple par collage. On notera que, dans cette forme de réalisation, de façon connue en soi, des volets 7 et 8, attenants aux volets 4 et entre eux par des lignes de pliage perpendiculaires au fond, sont repliés de manière à former un pilier de renfort à section triangulaire, le volet 8 venant s'appliquer contre la paroi 2 correspondante et étant rendu solidaire de celle-ci, par exemple par collage.

[0020] Conformément à l'invention deux lignes rectilignes d'amorce de rupture 9 s'étendent sur le fond, parallèlement aux parois 2, jusqu'aux parois transversales 3, sur lesquelles elles se prolongent obliquement en

10, jusqu'à l'arête supérieure de celles-ci.

[0021] Il est ainsi possible, par déchirure des lignes 9 et 10 et élimination des portions centrales 1a du fond 1 et 3a des parois 3 comprises entre les lignes 9 et 10, de diviser le conditionnement en deux présentoirs distincts, dont l'un est représenté sur la figure 3.

[0022] On voit que ce présentoir peut prendre appui sur un support quelconque, par exemple un linéaire d'hypermarché, par ce qui constituait précédemment une paroi longitudinale 2 du conditionnement.

[0023] Ainsi qu'il a été exposé ci-dessus, le conditionnement représenté sur la figure 1 est particulièrement bien adapté au transport de boîtes cylindriques, schématisées en 11 et contenant par exemple un fromage tel qu'un camembert.

[0024] Dans le conditionnement, ces boîtes 11 sont empilées à plat sur le fond 1 suivant deux rangées parallèles de trois piles chacune, les piles d'extrémité de chaque rangée étant calées latéralement par les volets inclinés 8, tandis que les trottoirs 5 calent la partie supérieure des différentes piles.

[0025] Après division du conditionnement sur les lieux de vente en deux présentoirs indépendants, il suffit de basculer chaque présentoir pour qu'il prenne appui sur son support par la paroi 2 et pour que les boîtes cylindriques 11, au lieu de reposer à plat sur le fond 1, prennent appui par leur paroi latérale sur la paroi 2 et soient dressées sur chant perpendiculairement à cette paroi, comme il est souhaitable pour un fromage tel que le camembert.

[0026] On notera que, dans cette position également, les piles de boîtes 11 sont calées, à leurs deux extrémités, par le trottoir 5 et par la partie de fond, et, latéralement, par les volets inclinés 8.

[0027] Lorsqu'un acheteur prélève une ou plusieurs boîtes 11 dans le présentoir, on court toutefois le risque que les autres boîtes roulent sur la paroi 2. Pour remédier à cet inconvénient, conformément à l'invention, les parties des parois 2 appelées à être en contact latéralement avec les boîtes 11 empilées sont déformées par compression suivant des bandes 12, qui épousent la forme des parois latérales des boîtes 11 et les empêchent de rouler.

[0028] Bien entendu, au lieu d'utiliser deux séries de lignes d'amorce de rupture 9 et 10 et d'éliminer après déchirure de celles-ci les parties de fond 1a et latérales 3a qui les séparent, on ne sortirait pas du cadre de l'invention en utilisant une unique ligne d'amorce de ruptures divisant le fond 1 et les parois 3 en deux portions égales.

[0029] On notera d'ailleurs que deux autres lignes d'amorces de rupture 13, ménagées dans le fond 1, réunissent dans la forme de réalisation représentée, les extrémités des lignes 9 et permettent de donner une forme agréable à la partie 1b du fond subsistant dans le présentoir représenté sur la figure 3. On pourrait naturellement supprimer ces lignes 13.

[0030] Des tenons de gerbage 14 font saillie à la

partie supérieure des parois 2, au-dessus des trottoirs 5, tandis que des découpes 15 sont ménagées en position correspondante dans le fond 1 et à la base des parois 2, de manière à pouvoir caler en position gerbée les conditionnements pleins empilés les uns sur les autres.

[0031] La forme de réalisation représentée sur les figures 4 et 6, sur lesquelles les organes déjà décrits sont désignés par les mêmes chiffres de référence, ne diffère de celle qui vient d'être décrite que par des détails constructifs.

[0032] En particulier, des découpes 16 d'aération sont ménagées dans le fond 1 du conditionnement et sont réunies aux extrémités des lignes 9 d'amorces de rupture par d'autres lignes 17 d'amorces de rupture.

[0033] Bien d'autres formes de réalisation pourraient naturellement être conçues par l'homme de l'art sans sortir du cadre de l'invention. En particulier, les trottoirs et les volets 4 peuvent occuper des positions inversées, c'est-à-dire être attenants respectivement aux parois transversales du conteneur, au lieu des parois longitudinales, la ou les lignes d'amorces de rupture s'étendant dans ce cas sur le fond entre les parois longitudinales et jusqu'à l'arête supérieure de celles-ci.

Revendications

1. Conditionnement divisible en deux parties, en un matériau semi-rigide tel que le carton ondulé, ce conditionnement comprenant une partie de fond rectangulaire ou carrée (1), à laquelle sont attenantes par des lignes de pliage, suivant deux côtés parallèles, deux premières parois (2) dressées perpendiculairement au fond et, suivant deux autres côtés parallèles, perpendiculaires aux précédentes, deux secondes parois (3) également dressées perpendiculairement au fond, au moins un volet (4) attenant à chaque extrémité des premières parois (2) par une ligne de pliage perpendiculaire au fond étant appliquée contre la seconde paroi (3) contiguë et rendu solidaire de celle-ci, tandis qu'un entablement (5) dit "trottoir" est en outre articulé à la partie supérieure des premières parois (2) par une ligne de pliage parallèle au fond (1) au-dessus duquel il fait saillie parallèlement à celui-ci, chaque entablement (5) comportant à ses deux extrémités une patte (6) articulée par une ligne de pliage parallèle au fond et rabattue contre le premier volet (1) contigu dont elle est rendue solidaire, ce conditionnement étant caractérisé en ce que la partie de fond (1) comporte au moins une ligne (9) d'amorces de rupture réunissant les deux secondes parois (3) et se prolongeant (en 10) jusqu'à l'arête supérieure de celles-ci, de manière à pouvoir diviser le conditionnement en deux parties, sur les lieux de vente des articles conditionnés, chaque partie pouvant ainsi former un présentoir individuel, apte à reposer par la première paroi (2) qu'il comporte sur les linéaires

d'exposition en vente des articles conditionnés.

- 5 2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie de fond (1) comporte plusieurs lignes d'amorces de rupture (9) se prolongeant (en 10) sur les secondes parois (3) jusqu'à l'arête supérieure de celles-ci, les parties (1a) du fond (1) et (3a) des parois (3) situées entre ces lignes (9) étant éliminées lors de la déchirure de celles-ci, pour diviser le conditionnement en deux présentoirs distincts.
- 10 3. Conditionnement selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la face interne des premières parois (2) comportent des bandes déformées (12) résultant d'une compression locale du matériau semi-rigide, disposées suivant les lignes par lesquelles les articles à section circulaire (11) entrent en contact latéralement avec ces parois.
- 15 4. Utilisation d'un conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3 pour le transport d'articles à section circulaire, notamment de boîtes cylindriques (11) dans lesquelles est logé un fromage, en particulier un camembert, ces objets reposant en piles parallèles sur la partie de fond (1) du conditionnement, et, après division du conditionnement en deux parties formant présentoir, pour l'exposition en vente de ces articles, cette utilisation étant caractérisée en ce que, pour l'exposition en vente, chaque partie formant présentoir repose de façon connue en soi sur son support par la première paroi associée (2) du conditionnement, les articles (11) prenant appui par leur périphérie sur cette première paroi.
- 20 5. Conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3, contenant des articles (11) à section circulaire, notamment des boîtes cylindriques dans lesquelles est logé un fromage, en particulier un camembert, ces articles (11) reposant à plat, en piles parallèles, sur la partie de fond (1), avec leur section transversale disposée perpendiculairement aux premières parois (2)
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

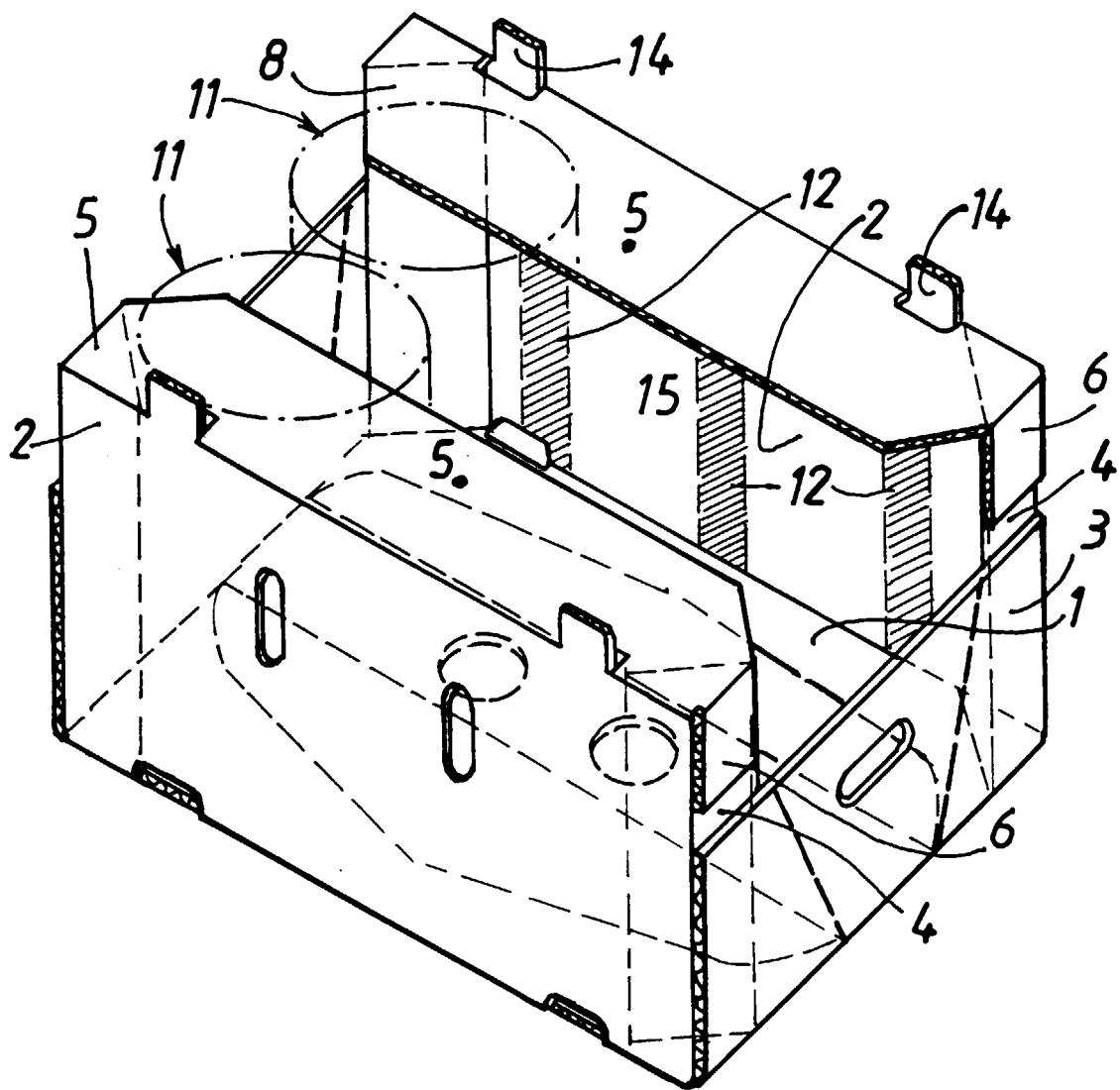


FIG. 1

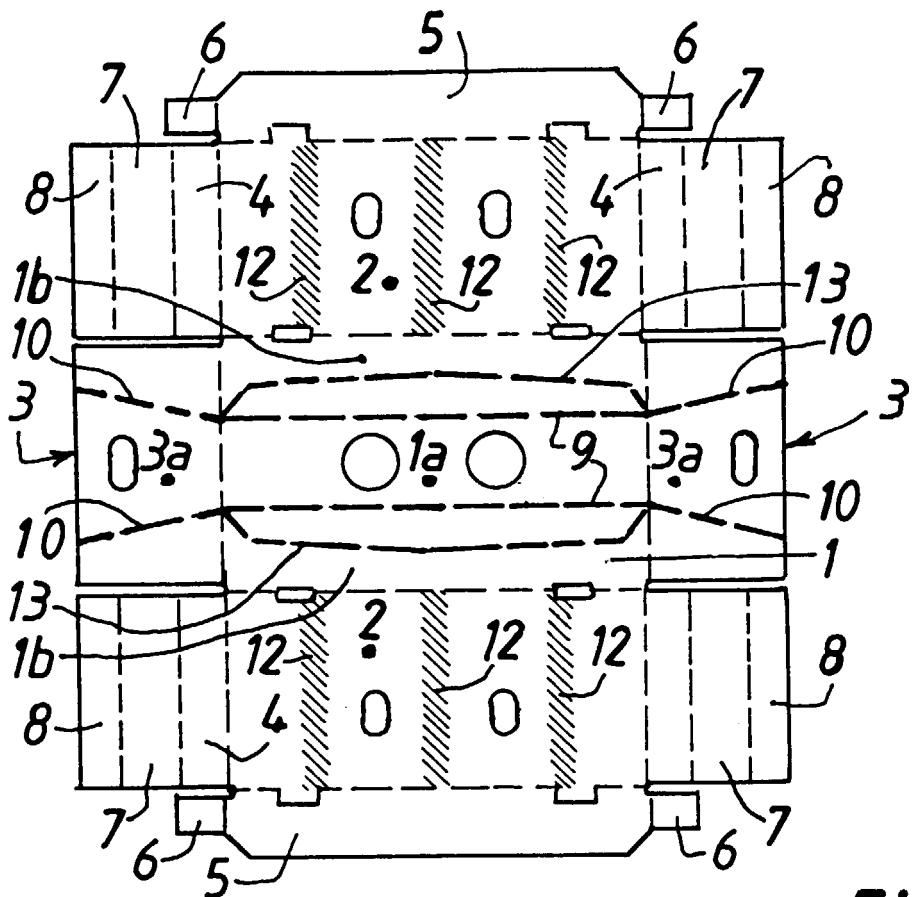


FIG. 2

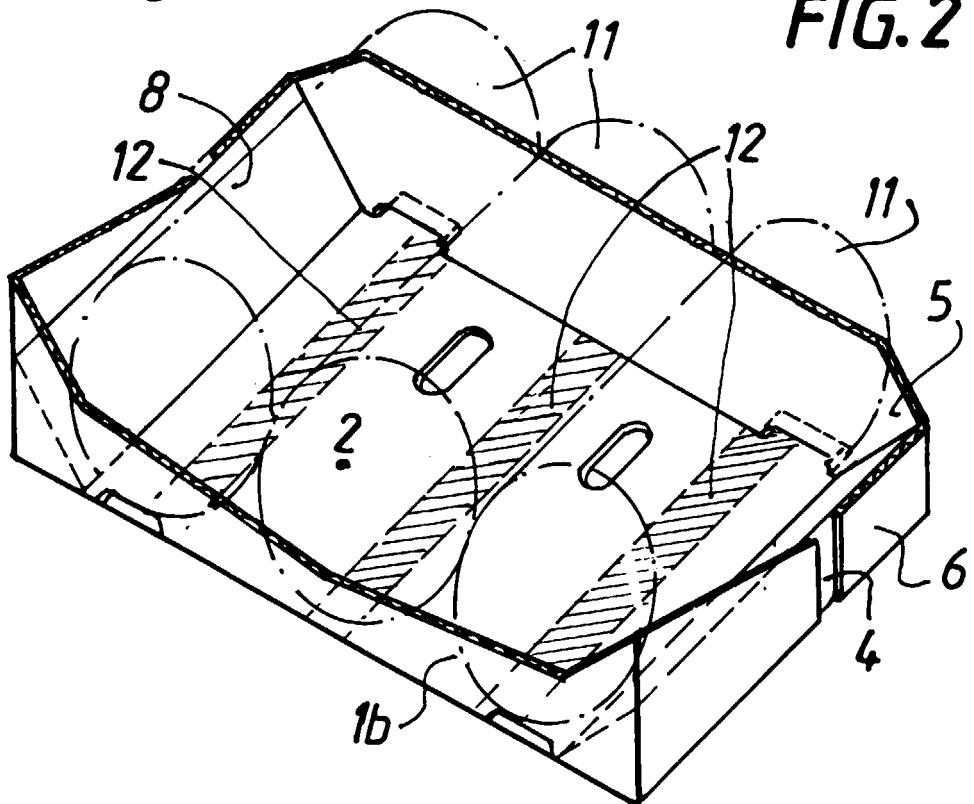


FIG. 3

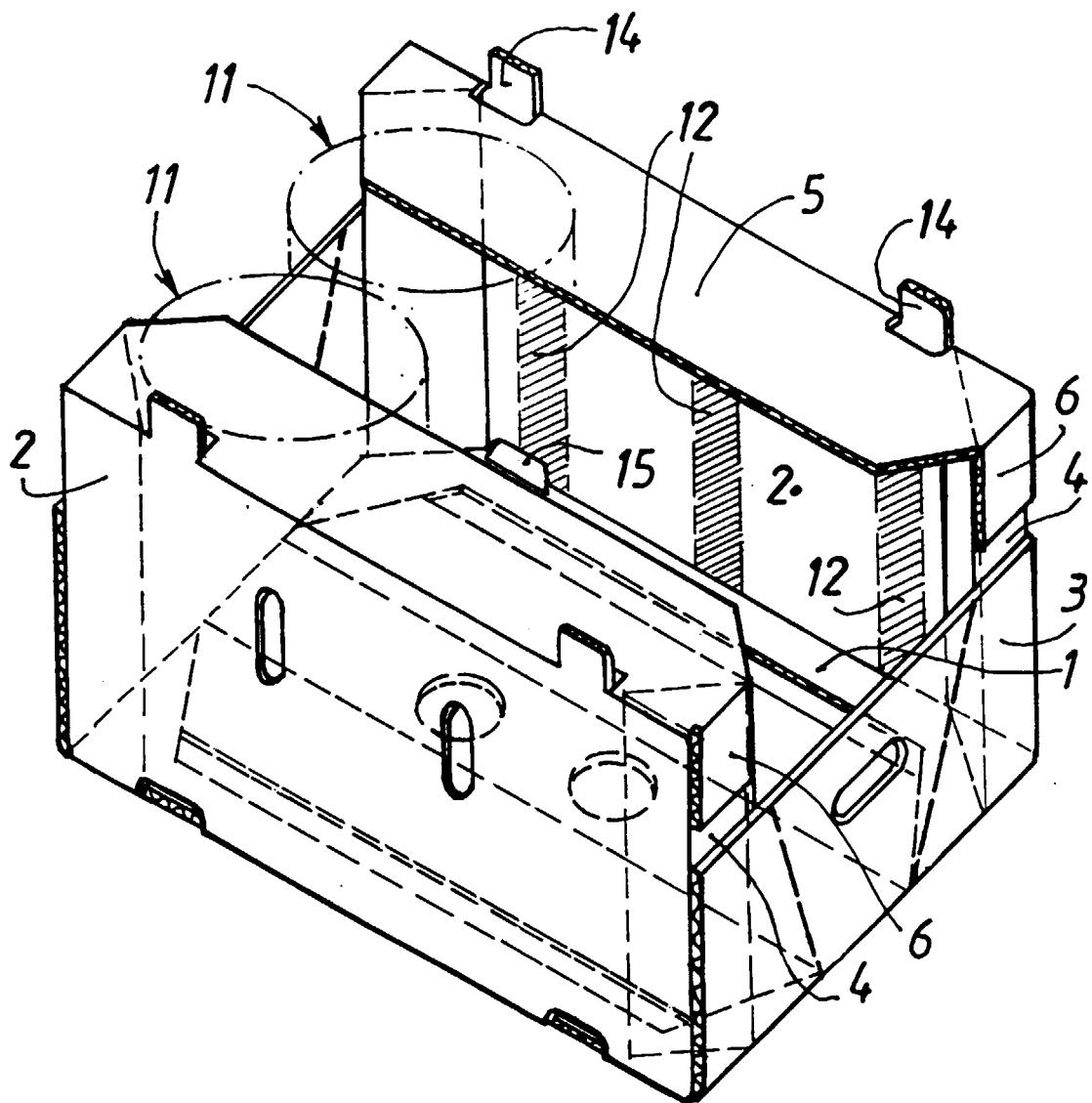


FIG. 4

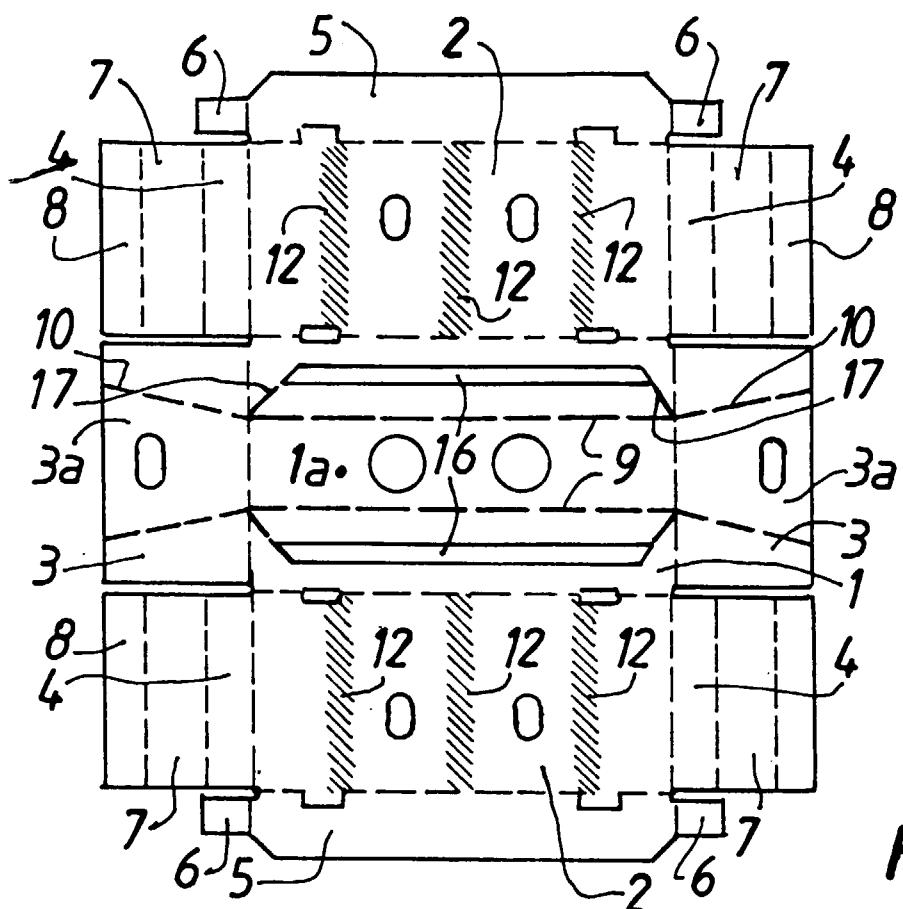


FIG. 5

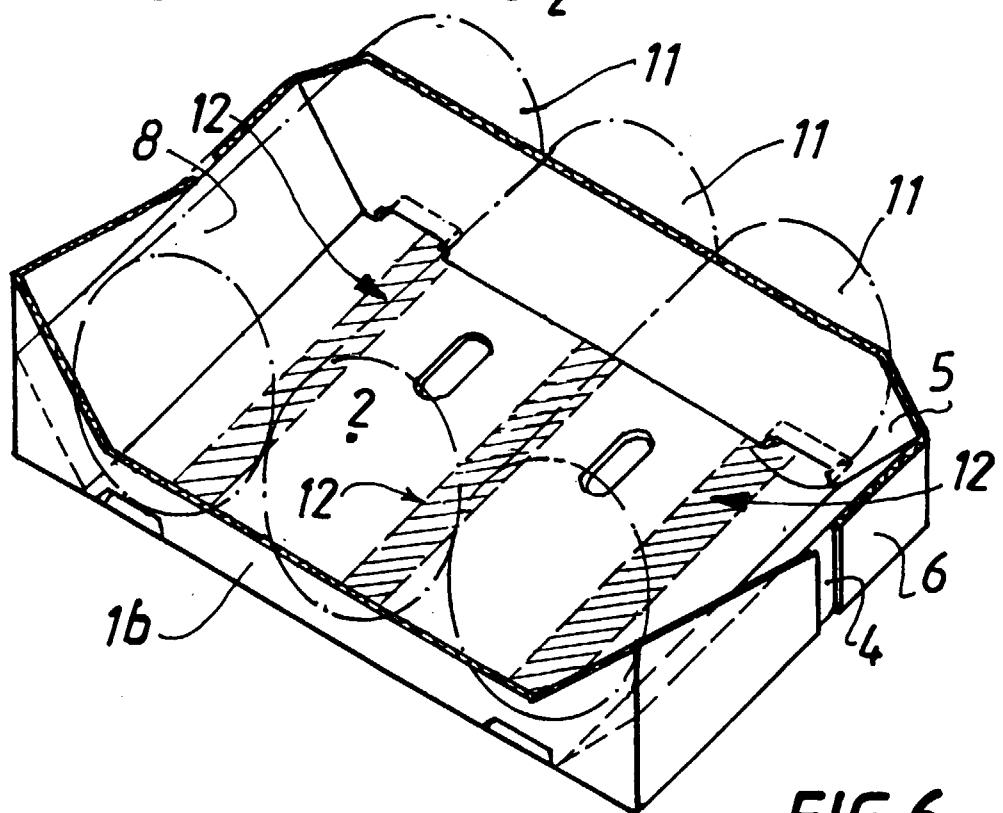


FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 2361

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.)						
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée							
A	DE 296 11 809 U (STABERNACK FULDA VERPACKUNG) 2 janvier 1997 (1997-01-02) * le document en entier *	1-5	B65D5/00 B65D5/54						
A	FR 2 759 061 A (SMURFIT SOCAR) 7 août 1998 (1998-08-07) * le document en entier *	1-5							
A	DE 22 36 414 A (LEONHARDT SIEGFRIED DIPL KFM) 14 février 1974 (1974-02-14) * le document en entier *	1-5							
A	GB 2 088 830 A (CRODA INT LTD) 16 juin 1982 (1982-06-16) * le document en entier *	1-5							
A	WO 98 31593 A (PRAKKEN BOUWE) 23 juillet 1998 (1998-07-23) * le document en entier *	1-5							
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.)						
			B65D						
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Lieu de la recherche</td> <td style="width: 33%;">Date d'achèvement de la recherche</td> <td style="width: 34%;">Examinateur</td> </tr> <tr> <td>LA HAYE</td> <td>9 février 2000</td> <td>Pernice, C</td> </tr> </table>				Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	LA HAYE	9 février 2000	Pernice, C
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur							
LA HAYE	9 février 2000	Pernice, C							
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant							
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : antécédent technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire									

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 2361

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnée à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-02-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 29611809 U	02-01-1997	CZ 9702135 A EP 0816237 A PL 320994 A	13-05-1998 07-01-1998 19-01-1998
FR 2759061 A	07-08-1998	AUCUN	
DE 2236414 A	14-02-1974	AUCUN	
GB 2088830 A	16-06-1982	AUCUN	
WO 9831593 A	23-07-1998	NL 1005038 C NL 1005357 C AU 5417298 A EP 0956240 A	20-07-1998 26-08-1998 07-08-1998 17-11-1999